

**PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COIVERT - 17330
EN DATE DU 20 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de COIVERT se sont réunis à la Salle associative de Coivert en séance publique, sur la convocation du 16 Mars 2026.

Présents : Mmes Séverine BOUCARD, Sandrine GANGLOFF, Martina HILLAIRET, Aurélie MADEUX, Christèle ROY et Marie-Noëlle SURAUD, MM. Jean-Claude ALLEIN, Eric BILLARD, Patrice CHARRUAU, Michel Jean RIGUET et Frédéric THORETTON, Conseillers Municipaux, formant la globalité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres. La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Marie-Noëlle SURAUD, Maire sortante, puis de Monsieur RIGUET Michel Jean, le plus âgé des membres du conseil municipal et Mme Marie-Noëlle SURAUD, réélue Maire. Mr Jean-Claude ALLEIN a été élu secrétaire de séance.

1°) ELECTION DU MAIRE

Mr RIGUET assurant la présidence pour cette élection, une seule candidature déclarée pour le poste de Maire, les membres du Conseil Municipal vote à l'unanimité pour Mme Marie-Noëlle SURAUD, au poste de Maire.

2°) DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Mme le Maire indique que la Commune de Coivert avait deux adjoints mais avec la réforme du scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants, la parité doit être désormais respectée dans les adjoints. Mme le Maire indique que suivant la strate de population dont Coivert fait partie, il est possible d'avoir 3 adjoints, ce qui pourrait permettre la parité.

Les membres du Conseil Municipal décide de prévoir 3 adjoints pour ce nouveau mandat.

3°) ELECTION DU OU DES ADJOINTS

Mme le Maire indique qu'avec la réforme, les adjoints ne sont plus élus individuellement mais sous forme d'une liste d'adjoints avec un ordre défini. Mme le Maire prend connaissance de la liste d'adjoints suivante : Mr ALLEIN, Mme GANGLOFF, Mr RIGUET.

Les membres du Conseil Municipal vote à l'unanimité la liste des trois adjoints ci-dessus.

4°) VOTE DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Mme le Maire fait part des indemnités pour la strate de population dont Coivert fait partie.

Les membres du Conseil Municipal vote l'indemnité du Maire et les indemnités des adjoints au taux maximum.

5°) DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES

Mme le Maire fait part des différents organismes où des délégués sont nécessaires, les membres du Conseil Municipal ont été élus de la manière suivante :

- CNAS : Mr ALLEIN, délégué des élus
Mme BERTHELOT, déléguée des agents
- SOLURIS : Mme BOUCARD, délégué titulaire
Mmes GANGLOFF et HILLAIRET, déléguées suppléantes
- EAU 17 : Mme SURAUD, déléguée au Collège électoral du canton
- SDEER 17 : Mr ALLEIN, grand électeur au Collège électoral du canton
- SDV 17 : Mr RIGUET, électeur au Collège électoral du canton
- Correspondant défense : Mr RIGUET
- Référents viticoles : Mme SURAUD et Mr THORETTON
- Référents Enedis : Mmes SURAUD et BOUCARD
- Référent FDGDON : Mr SAUNIER
- SYMBO (Commissions) : Mme ROY et Mr THORETTON
- CYCLAD : Mr ALLEIN
- SDIS : Mme GANGLOFF

6°) COMPOSITION DES COMMISSIONS

Chemins-bâtiments-cimetière-urbanisme

Mmes GANGLOFF et SURAUD

MM. BILLARD, CHARRUAU, RIGUET et THORETTON

Fêtes publiques

Mmes GANGLOFF, HILLAIRET, MADEUX et SURAUD

MM. RIGUET et THORETTON

Personnel

Mmes GANGLOFF et SURAUD

Mr ALLEIN

Finances

Mmes BOUCARD, GANGLOFF, HILLAIRET et SURAUD
Mr RIGUET

Bulletin municipal-Site Internet-Communication

Mmes GANGLOFF, HILLAIRET, MADEUX et SURAUD
MM. CHARRUAU et THORETTON

7°) DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Mme le Maire indique que pour différentes démarches du quotidien en Mairie, il serait opportun que des délégations du Conseil Municipal soient données au Maire (exemples : encaissement des indemnités de sinistres, dépôt d'une déclaration préalable pour des travaux sur bâtiments communaux comme réfection de façade, toiture, etc..., etc.)

8°) REPAS DU 8 MAI

Mme le Maire informe le Conseil Municipal du déroulement du repas du 8 mai les autres années.

Le Conseil Municipal décide de maintenir le repas pour les aînés de la Commune.

9°) QUESTIONS DIVERSES

Salle des fêtes et Salle associative

Les élus référents pour ces deux salles seront Mme GANGLOFF et Mr RIGUET.

Une gratuité de la Salle des Fêtes, 1 fois/an pour les élus est reconduite par les membres de ce Conseil.

Jour de réunion pour le CM

Les élus ont une préférence pour le Jeudi soir.

La séance est levée à 22h16.